

des céréales les noms des navires qui viennent prendre une cargaison de blé, il avertit les exportateurs de l'arrivée de ces navires et les exportateurs chargent leur blé suivant le contrat qu'ils ont conclu avec le service de l'importation des céréales. Voici, en résumé, la méthode suivie par le service de l'importation des céréales pour la manutention du blé.

Vous expédiez aussi une quantité considérable à des pays neutres, probablement de 30 à 35 millions de boisseaux par année. Ces pays neutres prennent des renseignements auprès des divers exportateurs. Les exportateurs offrent le blé et il leur est vendu aux conditions présentes, probablement f.à.b. le navire au littoral.

Vous avez aussi les minoteries qui s'occupent de moudre du blé destiné au ministère des Aliments et à d'autres; elles achètent le blé dans l'Est ou bien à Fort-William et le transportent dans l'Est. Elles y transforment le blé en farine, et font leur offre au service de l'importation des céréales. Dans le cas de la farine, le service de l'importation des céréales donne aussi des instructions à la Commission canadienne du blé pour qu'elle passe son blé à terme, qu'il a acheté, aux minoteries, et en ce faisant le prix est fixé.

Je crois que ceci montre dans ses grandes lignes les différents aspects de l'opération, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que le Comité est reconnaissant à M. McIvor de l'explication qu'il a donnée de la marche suivie par le blé depuis le producteur jusqu'à l'acheteur ou au consommateur. Désirez-vous poser des questions?

M. PERLEY: Ne devrait-on pas permettre à M. McIvor de terminer tout autre exposé dont il se propose de traiter, avant de lui poser des questions?

M. DOUGLAS: Ne serait-il pas préférable que M. McIvor fasse maintenant tout son exposé général?

Le TÉMOIN: Je n'ai rien à ajouter à cela à moins que vous ne désiriez que je vous décrive les procédés suivis.

Le PRÉSIDENT: M. McIvor n'a rien à ajouter sur ce point particulier. Je suppose que les autres points seront discutés à mesure qu'on les abordera à l'ordre du jour.

*Dr Donnelly:*

D. Le service de l'importation des céréales a-t-il un représentant dans ce pays qui lui vend le blé à terme?—R. C'est la Commission qui le lui vend.

D. Il s'adresse directement à vous?—R. Oui.

D. Est-ce que les minoteries s'adressent aussi à vous de la même manière pour acheter leur blé à terme, ou achètent-elles sur le marché public, ou comment?—R. Par rapport aux céréales?

D. Les minoteries locales?—R. Les minoteries locales achètent leur blé à terme sur le marché public.

D. Le service de l'importation des céréales s'adresse-t-il à vous et achète-t-il de vous son blé à terme?—R. Oui.

D. Et quand il achète son blé, il échange le blé à terme contre le blé qu'il a pris, tout comme les compagnies locales d'élevateurs?—R. Oui.

D. Et il agit de la même façon, peut-on dire, que les minoteries locales? Les minoteries locales fixent le prix de leur farine d'après ce qu'elles payent pour leur blé à terme.—R. C'est exact; c'est ce qui constitue la base de leur prix.

D. Elles savent ce que vaudra la farine dans cinq ou six ou dix mois, parce qu'elles ont ce blé à terme qu'elles ont acheté et qu'elles vont transformé en farine?—R. Vous parlez maintenant de commerce intérieur?

D. Oui?—R. Elles offrent habituellement leur farine aux boulangers, et à d'autres, puis elles couvrent le prix de leur blé à terme. Après avoir effectué une vente de farine, elles échangent leur blé à terme probablement avec la Commission canadienne du blé contre du blé effectif.